

Modalités des bulletins et des réunions de parents – Année scolaire 2022–2023

Le bulletin est construit sur base de la **réforme des compétences**, en accord avec les **nouveaux programmes de cours**.

Chaque branche participe au travail d'appropriation et d'évaluation des compétences. L'élève est régulièrement informé de sa maîtrise des compétences du cours par l'intermédiaire des évaluations et travaux rendus par le professeur titulaire de celui-ci. Une fiche récapitulative reprend ces données pour chaque branche et accompagne le cours de l'élève afin d'être visé par les parents très régulièrement.

Dans le présent bulletin, remis 6 fois l'année, 5 bulletins de période les **18/10/22, 23/12/22, 17/02/23, 28/04/23, 02/06/23** et un bulletin d'examens le **04/07/23**. Le professeur indique, pour son cours, la situation globale de l'élève au terme de la période concernée. Pour établir sa cote de période, l'enseignant se sert des évaluations (tests, travaux, bilans, ...) réalisées durant la période concernée. Le bulletin du 02/06/23 est un bulletin qui ne sera pas basé sur des notes mais bien sur une appréciation permettant d'envisager au mieux la session d'examens.

Une session d'examens et de présentations d'épreuves intégrées sont prévues fin décembre pour certains élèves des années terminales. Tous les élèves participent à la session d'examens de juin.

D'autres précisions et développements sont donnés par les professeurs durant l'apprentissage et à l'occasion des tests et travaux, de manière à ce que l'élève apprenne à découvrir dans chaque cours ses points forts et ses points faibles et trouve la motivation pour progresser. **Le cours de l'élève** contient les productions, les fiches-outils, les grilles d'évaluation ou d'auto-évaluation, les exercices de remédiation ou de dépassement.

Les conseils de classe sont déterminants pour donner à l'élève et à ses parents des informations précises sur le niveau de réussite. Si l'élève ne satisfait pas dans les compétences, le conseil de classe donne des travaux de remédiations. Ces conseils et les modes de récupération proposés ont pour but de permettre la réussite en juin. C'est sous la guidance des professeurs et en fournissant un travail personnel que l'élève peut le mieux progresser et combler ses lacunes. Nous attendons l'engagement de l'élève et de ses parents pour mener à bien ces travaux.

Nous vous remercions de prendre connaissance de toutes ces informations.

L'équipe éducative

Réunions de parents (dans la mesure où la situation sanitaire le permet)

- Le bulletin du **18/10/22** sera remis en présence des parents suivant les modalités transmises par courrier.
- Des réunions de parents seront organisées, des dates seront communiquées par courrier. Vous trouverez également l'annonce de ces dates sur le site s2j.eu et la page Facebook officielle de S2J.

J'ai (nous avons) pris connaissance de toutes les informations reprises ci-dessus et, notamment, des dates de remise des bulletins.

Si mon (notre) enfant ne me (nous) transmet pas les documents pour m'inscrire (nous inscrire) aux rencontres parents-professeurs, je m'engage (nous nous engageons) à contacter l'école.

Signature d'un (ou des) parent(s) ou de la personne responsable :

.....